



En partenariat avec:



**TERMES DE REFERENCE
POUR AUDIT EXTERNE
« PROMOTION D'UN HABITAT SAIN ET SUR DANS UNE PERSPECTIVE DE GENRE EN
MESO-AMERIQUE »**

ENTITE : CRAterre – Centre international de la construction en terre

OBJET : Audit du projet « Promotion d'un habitat sain et sûr dans une perspective de genre en Méso-Amérique »

PERIODE A AUDITER : 1^{er} septembre 2024 – 31 août 2027 (36 mois)

DATE LIMITE DE DEPOTS DES OFFRES : 05/12/2025

DATE ESTIMEE DE DEMARRAGE : janvier 2026

LIEUX DE L'AUDIT : CRAterre – Maison Levrat 2 rue de la Buthière 38 092 Villefontaine

Table des matières

I.	Avant-propos	3
II.	Description du projet	3
III.	Objectif de l'audit	5
IV.	Organisation de l'audit	6
	IV1. Méthodologie et approche de l'audit	6
	IV2. Lieu d'Intervention	6
V.	Déroulement et Etendue de l'audit.....	6
	V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur.rice	6
	V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier.....	6
VI.	Rapports à fournir	7
VII.	Documents de référence	7
VIII.	Proposition technique et financière.....	7
IX.	Traitements des applications	8
	IX.1 Evaluation des applications	8
	IX.2 Budget.....	8
X.	Envoi des offres	8
XI.	Annexes	9
	X.1 Budget du Projet.....	9
	X.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur.rice et à remettre à l'Agence Française de Développement.....	12
	XI.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social.....	17

I. Avant-propos

[CRATERre](#), association loi 1901 créée en 1979, s'est donné pour mandat de promouvoir une meilleure utilisation des ressources locales au service du développement durable. CRATERre a développé des expériences et des approches basées sur l'étude des cultures constructives pour l'identification de solutions techniques et méthodologiques contribuant à la réduction de la vulnérabilité des communautés. Le laboratoire de recherche qui lui est éponyme, créé en 1986, est intégré dans l'unité de recherche AE&CC (Architecture, Environnement & Cultures Constructives) de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG) qui fait désormais partie de l'Université Grenoble Alpes (Idex).

L'ONG dispose d'expériences réussies dans la gestion et la mise en œuvre de projet multi-pays et multi-acteurs, tels qu'[Africa 2009](#), [Africap 2016](#), [Kilwa](#), [Habiter et mieux vivre dans les non-lotis Phase 1 et Phase 2](#), [TCLA+](#) En tant que Chef de file du consortium intégré par 5 ONG, elle apporte son expérience dans la coordination, l'animation et la gestion du projet. Ses compétences au niveau des architectures en matériaux biosourcés sera mise à la disposition des partenaires du projet dont les compétences de chacun seront renforcées.

CRATERre, en tant que signataire des conventions de financement auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la Fondation pour le logement des défavorisés (FLD) est engagé au respect des règles inhérentes à ces subventions par l'ensemble des membres du consortium.

II. Description du projet

Le projet est issu d'une réflexion collective du réseau MAK, une plateforme composée de 26 organisations, institutions et professionnel·le·s du Mexique, du Guatemala, du Honduras, du Salvador et du Nicaragua, qui travaille depuis 2009 à la promotion des matériaux locaux dans les processus d'amélioration et de reconstruction de l'habitat dans différents contextes de la Mésio-Amérique. Cet espace de réflexion-action favorise le partage d'expériences pour renforcer les processus de Production et Gestion Sociale de l'Habitat (P&GSH) à travers la valorisation des cultures constructives locales (CCL).

Face à une situation sociale et environnementale dégradée dans la région méso-américaine, le grand défi du projet est de promouvoir un habitat adapté à travers les pratiques de construction locales basées sur le soin (care) de la maison, les modes d'organisation et de vie et la gestion des biens communs en harmonie avec le territoire.

Le projet vise à (i) reconnaître, renforcer et rendre visible le rôle des femmes dans la Production et Gestion Sociale de l'Habitat (P&GSH) à travers la formation, la recherche-action et des espaces d'échange ; (ii) réduire la vulnérabilité aux risques naturels et sociaux en renforçant l'autonomie des populations à travers la promotion d'un habitat adapté ; et (iii) L'impact des actions du réseau MAK est amplifié grâce au renforcement des compétences des partenaires en matière de capitalisation et communication.

Le tableau décrit le projet cofinancé par l'AFD :

Durée totale du projet	3 ans
Coût total de l'opération	1 125 000 €
Participation de l'AFD	765 000 € (68 %)
Participation de la FLD	112 500 € (10 %)
Participation de MISEREOR (via l'IMDEC)	112 500 € (10 %)
Cofinancements à trouver	135 000 € (12%)
Lieux	El Salvador Honduras Mexique

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1 :

Il vise à reconnaître, renforcer et rendre visible le rôle des femmes dans la Production et Gestion Sociale de l'Habitat (P&GSH) à travers la formation, la recherche-action et des espaces d'échange. **Les résultats attendus :** 1) Les femmes des communautés rurales et périurbaines, formées au niveau technique, organisationnel et politique contribuent à l'amélioration de leurs maisons et de leurs communautés. 2) Les partenaires du MAK analysent les savoirs et savoir-faire, en particulier ceux des femmes, pour la P&GSH en lien avec les différents territoires. 3) Les communautés et les partenaires du MAK promeuvent le droit à un habitat durable sous une approche de genre, en renforçant ses alliances. **Les activités à mettre en place :** Ateliers de formation et mise en œuvre de différentes éco-technologies (A.1.1.1 et A.1.1.2). Renforcement des capacités en agroécologie et construction (A.1.1.3 et A.1.1.4). Accompagnement du leadership et *care* des femmes dans des processus constructifs (A1.1.5 et A.1.1.6). Recherche participative sur les savoir-faire constructifs des femmes au Mexique (A.1.2.1). Accompagnement aux processus de construction/médecine/alimentation menés par des femmes (A1.2.2). Atelier pour les femmes sur l'utilisation d'outils de construction (A.1.2.3). École de formation technique pour les femmes (A.1.3.1). **Les principaux indicateurs de suivi des activités, chiffrés et les cibles visées :** 50 femmes / 30 hommes formé.e.s en écotecnologies. 41 écotecnologies mises en œuvre. 75 femmes ayant renforcé leurs capacités constructives et de leadership. 10 améliorations des espaces de vie. 20 femmes du MAK formées à l'École de formation technique. **Les principaux indicateurs de résultats attendus et leur chronologie :** À la fin de la première phase (3 ans), au moins 2 femmes de chaque organisation partenaire avec un profil technique auront été formées aux écotecnologies et au moins 125 femmes auront entrepris la mise en œuvre d'éco-technologies dans leur communauté pour améliorer leur habitat.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2 :

Il vise à réduire la vulnérabilité aux risques naturels et sociaux en renforçant l'autonomie des populations à travers la promotion d'un habitat adapté. **Les résultats attendus :** (1) Les habitant·e·s renforcent leurs capacités techniques et organisationnelles pour la construction et l'entretien de logements. (2) Les partenaires MAK améliorent leur compréhension des dynamiques de P&GSH et renforcent leurs capacités de promotion d'un habitat sain et adapté. (3) Les partenaires MAK et autres acteurs partagent leurs expériences sur les potentiels et les défis de la P&GSH sous une approche de GIR. **Les activités à mettre en place :** Co-conception et mise en œuvre de 2 chantier-école avec des techniques de construction adaptées au territoire (A.2.1.1). Ateliers de formation pour l'amélioration des cuisines et/ou autres espaces de vie + répliques (A.2.1.2, A.2.1.3 et A.2.1.4). Renforcement des capacités des équipes techniques pour l'évaluation de dégâts post-séisme sur des constructions en terre (A.2.2.1). Actions de plaider pour le droit humain au logement (A.2.2.2). Ateliers de formation et de sensibilisation pour enfants (A.2.2.3). Accompagnement à l'empowerment des femmes sur la question du droit au logement (A.2.2.4). Mise en place des conditions pour le développement de 2 séminaires du réseau MAK (A.2.3.1). **Les principaux indicateurs de suivi des activités, chiffrés et les cibles visées :** 6 auto-constructeurs·trices et 6 maçons·nnes formé.e.s à des techniques de construction avec des matériaux locaux. 18 femmes/12 hommes formé.e.s à la construction en torchis. 20 femmes formées pour l'amélioration des cuisines. 25 familles ayant renforcé leurs compétences techniques pour améliorer leurs maisons. 3 actions de plaider au Honduras. 163 enfants participent aux ateliers pour enfants. 90 femmes sensibilisées sur le droit au logement. 26 partenaires MAK participent au SMAK 9 et 10. **Les principaux indicateurs de résultats attendus et leur chronologie :** A la fin de la première phase de 3 ans, au moins 125 femmes/hommes auront mis en pratique leurs savoirs et savoir-faire pour améliorer leurs conditions de vie et auront été mobilisé.e.s dans des actions de plaider dans les différents territoires du projet. Au moins 500 femmes/hommes des communautés partenaires auront participé à diffuser le plaider auprès de différents publics(y/c enfants) et dans divers espaces (SMAK, etc).

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3 :

L'impact des actions du réseau MAK est amplifié grâce au renforcement des compétences des partenaires en matière de capitalisation et communication. **Les résultats attendus :** (1) Les partenaires renforcent leurs compétences en matière de capitalisation et communication pour diffuser leurs actions.

(2) Les partenaires enrichissent leurs formations thématiques avec la création de méthodes, outils et contenus pédagogiques adaptés aux contextes et publics ciblés. (3) Le réseau MAK améliore ses capacités de communication, renforce sa visibilité. **Les activités à mettre en place pour ce résultat** : Renforcement des capacités de communication, d'articulation et de diffusion des partenaires et du réseau MAK (A.3.1.1). Diffusion des résultats partiels et finaux du projet (A.3.1.2). Documentaire sur les savoirs des femmes dans les cultures constructives locales au Mexique (A.3.1.3). Renforcement de la stratégie et des capacités de formation sur les CCL de CEDES (A.3.2.1). Génération de matériel pédagogique sur la construction en terre (A.3.2.2). Cours diplômant sur la construction en terre et la gestion intégrale de l'eau (A.3.2.3 et A.3.2.4). Renforcement des capacités de l'UMA sur les processus participatifs pour un habitat durable (A.3.2.5). Deuxième rencontre Méso-américaine d'Habitat et Genre au Honduras (A.3.3.1). Séminaire Habitat & Genre : femmes en construction d'un habitat durable inclusif (A.3.3.2). Participation des partenaires MAK à des séminaires et à des réunions régionales (A.3.3.3). Plateforme virtuelle du réseau MAK pour l'échange sur le CCL, la GIR et le Genre (A.3.3.4). Foire des écotechnologies au Salvador (A.3.3.5). **Les principaux indicateurs de suivi des activités, chiffrés et les cibles visées** : Au moins 268 personnes formées. 110 femmes ayant participé aux séminaires d'Habitat & Genre. **Les principaux indicateurs de résultats attendus et leur chronologie** : À l'issue de la première tranche, 1 rencontre, et la fin de la première phase, 2 rencontres sur le thème Habitat & Genre à l'échelle du réseau MAK, dans 2 des 3 pays du projet multi-pays auront eu lieu. A la fin des 3 ans, au moins 12 formations formelles techniques tenant compte de l'égalité des chances auront été développées.

Groupes cibles	<p>Bénéficiaires direct·e·s : Mexique : 70 femmes de la ZMG et totonaques et nahuas de la SNP, 364 habitant·e·s de la ZMG, la SNP et de Valle de Bravo, 59 professionnel·le·s de la construction, 8 artisan·ne·s, 128 étudiant·e·s, enseignant·e·s et collaborateur·trice·s de l'UMA, 70 enfants, 120 personnes formées par CEDES, étudiant·e·s, universités et organisations alliées. Honduras : 182 habitant·e·s pech, tolupanes et garífunas, 85 habitant·e·s paysans, 93 enfants. Salvador : groupes de promotrices, 450 habitant·e·s de La Coyotera, El Paraíso, Los Sermeños, Las Lajas et El Milagro. Régional/ MAK: 150 personnes.</p> <p>Bénéficiaires indirects : Mexique : 675 habitant·e·s du CRT, 1026 ejidatarios de Atzingo, 4.348 habitant·e·s de la SNP et Valle de Bravo, 280 membres des réseaux, 480 personnes de profils variés, 540 étudiant·e·s et visiteurs UMA, 5000 personnes de la communauté UMA, 4 organisations alliées, 300 enfants. Honduras : 4 CVAM, 2 établissements paysans, 2.207 habitant·e·s de 4 communes (Santa Fe, Trujillo, Bonito Oriental et Tocoa). 1 commune (Yorito). Salvador : 1.995 habitant·e·s des communes d'Ahuachapán et Chalpuapa. Regional / Red MAK: 26 partenaires du MAK, 10.000 habitant·e·s .</p>
-----------------------	---

III. Objectif de l'audit

Le projet mis en œuvre par CRAterre et les 5 organisations membres du consortium, cofinancé à hauteur de 68% par l'AFD, 10% par la Fondation pour le logement des défavorisés, 10% par Misereor (via l'IMDEC) et 12% par d'autres financements encore à trouver, doit faire l'objet d'un audit financier externe (intermédiaire et final) pour les dépenses réalisées au sein du projet. Le terme ici utilisé d'« audit financier » du projet s'apparente précisément à une mission d'exécution de procédures convenues en matière financière, conformément à la norme d'audit ISRS400 de l'IFAC ; il n'est pas attendu un audit financier de projet (qui serait à réaliser selon les normes d'audit ISA). La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur.rice sélectionné.e devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par CRAterre pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe XI,
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)
- Certifier le rapport financier présenté à l'AFD

IV. Organisation de l'audit

IV1. Méthodologie et approche de l'audit

Le/la consultant.e proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

IV2. Lieu d'Intervention

Les interventions se dérouleront principalement :

- au siège de CRAterre , situé à Maison Levrat, Parc Fallavier BP 53 - 38092 Villefontaine Cedex / France

Concernant les dépenses réalisées par les partenaires du projet et bénéficiaires des rétrocessions, CRAterre mettra à disposition de l'auditeur.rice l'ensemble des pièces justificatives dans ses locaux.

V. Déroulement et Etendue de l'audit

L'audit se déroulera en deux temps

V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur.rice

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par l'OSC du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur.rice et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à l'OSC en début de projet.

V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet.
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de CRAterre ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe XI. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

VI. Rapports à fournir

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur.ice rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier décrite dans la partie V2 devra avoir lieu après la fin du projet (date de fin 31 août 2027). Le rapport d'audit devra être fourni dans les six mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf annexe 2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

VII. Documents de référence

- Convention de financement du projet entre CRAterre et l'AFD
- le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, en fonction de l'AMI auquel le projet a été déposé et sélectionné, est disponible sur le site de l'AFD
- Conventions entre CRAterre et chaque partenaire du projet
- Les rapports narratifs du projet
- Les rapports financiers du projet au 31 août 2027
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

L'équipe du pôle administratif et financier de CRAterre sera à disposition de l'auditeur.ice afin de fournir toutes les informations et documents nécessaires au bon déroulement de l'audit.

VIII. Proposition technique et financière

Le/la consultant.e invité.e à soumissionner devra fournir les éléments suivants à CRAterre :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en expertise/jours;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du/de la consultant.e :

- L'associé.e signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé.e et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le marché est supérieur ou égal à 20 000 euros (cf. Annexe X.3).

IX. Traitements des applications

IX.1 Evaluation des applications

Le.la Consultant.e sera choisi.e par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

Critères	
OFFRE TECHNIQUE	60%
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	10%
<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
OFFRE FINANCIERE	40%
TOTAL	100%

Une fois les offres reçues et analysées, le demandeur se réserve le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet « Promotion d'un habitat sain et sûr dans une perspective de genre en Méso-Amérique » et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le.la prestataire. Le demandeur accepte de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le.la prestataire sera considéré comme confidentiel.

IX.2 Budget

Le budget maximum pour l'audit est de 10 000 euros HT et toutes missions sur le terrain incluses le cas échéant.

X. Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : **AME003 – Audit externe**, impérativement à l'adresse suivante : secretariat@craterre.org avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : 05/12/2025

XI. Annexes

X.1 Budget du Projet

N° projet : Tranche 1 : 15 mois Tranche 2 : 21 mois	Total dépenses prévisionnelles (convention) (en €)	Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des dépenses prévisionnelles /total dépenses prévisionnelles (convention) (en %)
Types de dépenses (en €) (à détailler et sigles à expliciter)				
1- Immobilier, équipements technique et mobilier				
- Dont immobilier, locaux, terrains, infrastructures.			0	0%
			0	0%
- Dont équipements techniques et véhicules				
Outils et petits matériels maçonnerie/construction	3 483	3 483	0	0%
Ordinateurs et autres équipements informatiques	3 037	3 037	0	0%
			0	0%
- Dont logiciel filtrage			0	0%
			0	0%
- Dont mobilier			0	0%
			0	0%
Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobilier	6 520	6 520	0	1%
2- Frais de services, achats et locations				
- Dont intrants, matières premières, marchandises et autres approvisionnements				
Matériaux de construction Kit démonstrateur récupération d'eau	11 569	5 785	5 785	1%
Matériaux de construction: chantier école, démonstrateurs...	25 477	12 738	12 738	2%
Bois pour construction démonstrateur	5 817	2 908	2 908	1%
Matériaux de construction Réhabilitation d'habitat	11 778	5 889	5 889	1%
Semences/plantules/intrants	15 264	7 632	7 632	1%
Matériel pédagogique	13 003	6 502	6 502	1%
Matériel pour le chantier éco-technologie	5 459	2 729	2 729	0%
			0	0%
- Dont fournitures et consommables				
Fournitures de bureau	6 391	2 663	3 728	1%
Carburant/entretien	22 997	9 582	13 415	2%
Location salle de réunion	5 607	2 336	3 271	0%
Frais bancaires et transfert	379	158	221	0%
			0	0%
- Dont locations hors leasing (salles, véhicules, bureau...)				
Abonnement zoom	2 629	1 096	1 534	0%
Location bureaux	8 320	3 467	4 853	1%
			0	0%
- Dont frais de documentation, de publication et de diffusion				
Réalisation film documentaire	5 556		5 556	0%
Diffusion documentaire	1 667		1 667	0%
Guide d'évaluation	1 050		1 050	0%
			0	0%
- Dont autres achats et services extérieurs (téléphone, internet...)				
Téléphone & Internet	3 970	1 654	2 316	0%
Eau, électricité...	1 820	758	1 061	0%
			0	0%
Sous total 2 - Achats et services extérieurs	148 750	65 896	82 854	13%
3- Frais d'études, de consultances et de prestations externes (dont audit et évaluation)				
- Dont frais de services spécifiques au projet (gardienage, entretien, maintenance...)				
Restauration ateliers/rencontres/séminaires	53 313	26 657	26 657	5%
			0	0%
- Dont prestations externes spécifiques au projet (experts honorariés, sous-traitance, études techniques...)				
Main d'œuvre Construction	11 420	5 710	5 710	1%
Honoraires expertise MX (ateliers, accompagnement technique, formations, conférences...)	19 474	9 737	9 737	2%
Honoraires expertise CRAterre Coordination, animation et suivi technique du projet	66 405	33 203	33 203	6%
Honoraires expertise CRAterre Appui technique et Renforcement de capacités	55 005	27 503	27 503	5%
Publications et communications	10 000		10 000	1%
Honoraire expertise SAL	720	360	360	0%
			0	0%
- Dont évaluation externe				
Evaluation externe	25 000		25 000	2%
			0	0%
- Dont audit externe (obligatoire pour tous les projets)				
Audit externe	10 000		10 000	1%
			0	0%
Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes	251 338	103 169	148 169	22%

4- Frais de voyages, de déplacements et de mission liés au projet				
Billets d'avion internationaux	16 753	6 092	10 661	1%
Déplacements nationaux et régionaux (par avion)	13 586	5 907	7 679	1%
Déplacements locaux, nationaux Mexique (par terre)	1 670	626	1 044	0%
Déplacements locaux, nationaux Honduras (par terre)	4 329	1 665	2 664	0%
Déplacements locaux, nationaux France (par terre)	180	60	120	0%
Frais de mission - perdiems personnel OSC/partenaires	32 260	13 826	18 435	3%
Hébergement déplacements locaux/nationaux/régionaux	10 200	4 121	6 079	1%
Hébergement participants ateliers/rencontres/séminaires	44 857	17 943	26 914	4%
Frais de transport participants ateliers/rencontres/séminaires	22 953	9 837	13 116	2%
			0	0%
Sous total 4 - Frais de voyages, de déplacements et de mission	146 789	60 077	86 712	13%
5- Activités non ventilables (hors coût RH ou honoraires)				
Bourse formation construction en terre	13 589	9 059	4 530	1%
Atelier de sensibilisation habitat durable	1 365	682	682	0%
Transport de matériaux	625	313	313	0%
			0	0%
			0	0%
Sous total 5 - Activités non ventilables	15 578	10 054	5 524	1%
6-Ressources Humaines (renvoi à l'Onglet "Répartition RH" à compléter obligatoirement)				
Personnel terrain				
Equipe terrain technique Mexique	251 858	104 941	146 917	22%
Equipe soutien Mexique	40 951	17 063	23 888	4%
Equipe terrain technique El Salvador	20 232	8 430	11 802	2%
Equipe soutien El Salvador	15 156	6 315	8 841	1%
Equipe terrain technique Honduras	32 229	13 429	18 800	3%
Equipe soutien Honduras	16 115	6 714	9 400	1%
Personnel siège dédié au projet				
Equipe technique	0		0	0%
Equipe soutien	41 325	17 219	24 106	4%
Personnel valorisé			0	0%
Sous total 6 - Ressources Humaines	417 867	174 111	243 756	37%
7- Fonds redistributifs (ne concernent pas les rétrocessions)				
<i>- Dont fonds d'appels à projets</i>			0	0%
			0	0%
<i>- Dont fonds d'urgence (appui juridique...)</i>			0	0%
			0	0%
<i>- Dont autres fonds (microcrédit, microgarantie, microparticipation...)</i>			0	0%
			0	0%
Sous total 7 - Fonds redistributifs	0	0	0	0%
A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6)	986 842	419 827	567 015	88%
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)			0	0%
C-Total coûts directs (A+B)	986 842	419 827	567 015	88%
D-Coûts indirects	138 158	58 776	79 382	12%
- 14 % maximum de la ligne C (défini dans l'AMI concerné)	138 158	58 776	79 382	12%
TOTAL GENERAL (C+D)	1 125 000	478 603	646 397	100%

N° du projet : Tranche 1 : 15 mois Tranche 2 : 21 mois Origine des ressources (en €) (à détailler et sigles à expliciter)	Total ressources prévisionnelles (convention) (en €)	Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des ressources prévisionnelles /total ressources prévues (convention) (en %)
1 - Contribution de l'AFD et des Ministères français				
Subvention de l'AFD (DPA-OSC)	765 000	298 438	466 562	68%
Part de la subvention AFD (DPA-OSC) reçue en tranche 1 mais non consommée en tranche 1				
Autres financements AFD (à détailler) :			0	0%
Tous ministères français - services centraux et déconcentrés (à détailler)			0	0%
Sous-total 1 - Contribution AFD et des Ministères français	765 000	298 438	466 562	68%
2 - Autres ressources mobilisées				
2.1 - Ressources d'origine privée				
Total des valorisations d'origine privée (cf onglet valorisations)			0	0%
Fonds apportés par l'OSC			0	0%
Autres fonds privés (à détailler)				
Fondation Abbé Pierre	180 000	67 666	112 335	16%
Partenaires locaux (à détailler)			0	0%
Sous-total 2.1 - Ressources d'origine privée	180 000	67 666	112 335	16%
2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale				
Total des valorisations d'origine publique (cf tableau des valorisations)			0	0%
Misereor (via un partenaire local)	112 500	90 000	22 500	10%
Misereor (via un partenaire local)	67 500	22 500	45 000	6%
Sous-total 2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale	180 000	112 500	67 500	16%
Sous-total 2 - Autres ressources mobilisées	360 000	180 166	179 835	32%
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES	1 125 000	478 603	646 397	100%

X.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur.rice et à remettre à l'Agence Française de Développement

LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offres s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit intermédiaire ou final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

Auditeur (nom/statut/adresse) :
Certification/qualification :
OSC ou partenaire audité :
Dates de l'audit et période couverte :
N° convention AFD
Montant audité :
Tranches : Compte-rendu tranche 1 (intermédiaire) ou compte-rendu de la Tranche 2 (final) : préciser

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
Avant AMI 2023 : L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ? A partir AMI 2023 : L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 60% du montant total des dépenses du projet ?		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
1.2. Obligations contractuelles		

Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
1.3. Analyse du plan de financement		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?		
Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire? Si vous avez constaté une variation supérieure ou égale à 20% du total de chacune des rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?		
Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés : - La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors frais administratifs et de structure) - Les coûts indirects sont plafonnés à un % maximum des coûts directs du projet, tel d'indiqué dans l'AMI auquel a été déposé et sélectionné le projet		
Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?		
1.4. Vérification du système comptable		
Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?		
Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?		

<p>Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?</p>		
<p>1.5. Contrôle des dépenses</p>		
<p><u>Conformité à la législation applicable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règles communautaires (OSC françaises) ou nationales (OSC de droit local) ont-elles été respectées ? - Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention. ▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat). ▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ? 		
<p><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ? - A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ? 		
<p><u>Dépenses de personnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention? - Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ? - Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ? - Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ? 		

<p><u>Voyage et hébergement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ? - Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ? - Les déplacements sont-ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ? - Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont-elles exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ? 		
<p><u>Les dépenses d'équipement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité > 10 000 €) ? - Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme à celle prévue par le guide méthodologique ? - Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ? 		
<p><u>Expertises externes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ? - Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention ? 		
<p><u>Taux de change</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié ? - Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ? - Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ? 		

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
<p>Un rapport d'audit, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offres, les rétrocessions, les ressources du projet et les valorisations réalisées au cours du projet.</p>		
<p>Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.</p>		

XI.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹;
 - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse

¹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

électronique <http://www.worldbank.org/debarr>²;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

ii. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

iii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial³.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler

² Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

³ Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Signature : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de⁴ _____

En date du : _____ jour de : _____

⁴ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.